



31 mars 2023

(23-2263)

Page: 1/1

Original: anglais

**UNION EUROPÉENNE - MESURES ANTIDUMPING VISANT CERTAINS PRODUITS
PLATS LAMINÉS À FROID EN ACIER EN PROVENANCE DE RUSSIE**

REPRISE DES TRAVAUX DU GROUPE SPÉCIAL

COMMUNICATION DU GROUPE SPÉCIAL

La communication ci-après, datée du 31 mars 2023, a été reçue du Président du Groupe spécial, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

À la demande de la Fédération de Russie, le Groupe spécial a suspendu ses travaux le 28 mars 2022¹, conformément à l'article 12:12 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord).

Le 9 mars 2023, la Fédération de Russie a demandé au Groupe spécial de reprendre ses travaux. Celui-ci a repris ses travaux le 22 mars 2023.

¹ Voir le document WT/DS521/6.